

Dossier d'inscription

PHOTO
Récente

obligatoire

Nom (du participant) :

Prénom : **Sexe** : M / F

Date de naissance : **Age** :

Numéro de passeport ou carte nationale d'identité :

Séjour : du au

Ville de départ : **Ville de retour** :

Ou sans transport : notre enfant sera accompagné et récupéré directement sur le lieu du séjour

Souscrivez-vous l'assurance annulation (+ 3.3 % du coût du séjour) : oui non Entourez votre choix

Inscription : individuelle

Ou via un Comité d'Entreprise ➡

Cachet du Comité

Renseignements concernant le responsable légal du jeune

Nom du représentant légal : **Prénom** :

Père Mère Tuteur

Adresse :

Code postal : **Ville** :

Téléphone : Fixe Portable :

N° de sécurité sociale :

(Joindre une photocopie de l'attestation de sécurité sociale et de la mutuelle)

Profession du père :

Société : **Téléphones** :

Adresse électronique courriel :@.....

Profession de la mère :

Société : **Téléphones** :

Adresse électronique courriel :@.....

Personne à contacter en cas d'absence des parents :

Téléphone:

Comment avez-vous connu Cap-Jeunes ?

Je soussigné(e) représentant légal agissant en qualité de
autorise : mon fils / ma fille, à participer au séjour organisé par CAP JEUNES et à ses activités
programmées. J'atteste avoir pris connaissance de toutes les clauses des conditions
générales mentionnées au dos du présent document.

A Le

Signature :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

La participation à un séjour CAP JEUNES implique l'acceptation des conditions générales. Tous nos séjours sont agréés par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

1 – Les Inscriptions Individuelles

La réservation à l'un de nos séjours sera prise en compte à réception du dossier d'inscription et de la fiche sanitaire de liaison et d'un acompte de 30 %. Les règlements seront faits à l'ordre de CAP JEUNES.

Le solde du séjour devra nous parvenir impérativement un mois avant le début du séjour.

2 – Les Inscriptions par les Comités d'Entreprises et les Services Sociaux

Les inscriptions devront nous parvenir par courrier ou télécopie obligatoirement en mentionnant les noms, prénoms des participants.

Dès lors, une convention sera établie en deux exemplaires et signées par les deux parties.

En règle générale les conditions sont les suivantes :

30 % du montant du ou des séjours à la signature de la convention

60 % du montant du ou des séjours un mois avant le départ

50 € pour la cotisation annuelle associative

Le solde sur présentation de Facture.

Il appartient aux Comités d'Entreprises ou Services Sociaux de nous tenir informé des éventuelles modifications de ses inscriptions et de nous fournir les dossiers d'inscriptions et fiches sanitaires dûment complétés et signés par les familles au plus tard 6 semaines avant le début du séjour.

Les informations seront transmises soit aux familles soit aux Comités d'Entreprises ou Services Sociaux selon leurs choix.

3. Cotisations à l'association

Chaque année, une cotisation est à verser à l'association CAP JEUNES. Son montant s'élève à :

10 € pour les individuels,

50 € pour les comités d'entreprise ou collectivités.

4 – Annulation de séjour

Toute annulation doit être signalée à CAP JEUNES au plus tôt :

Pour les Individuels : elle sera faite par lettre recommandée.

Pour les Comités d'Entreprises ou Services Sociaux : par courrier ou télécopie.

5 – Frais d'Annulation

Plus de 60 jours avant le début du séjour CAP JEUNES vous restituera le montant de l'acompte reçu mais conservera la somme de 65 € pour frais de Dossier. Les frais sont de 250 euros pour les séjours linguistiques en Irlande.

Du 59ème au 30ème jour avant le début du séjour 30 % de frais d'annulation.

A partir du 29ème jour avant le début du séjour la totalité du séjour reste dû à CAP JEUNES.

Pour les séjours organisés en avion, toute annulation entraîne obligatoirement la retenue de la valeur du billet.

6 – Séjour écourté

Aucun remboursement ne sera effectué si l'enfant quitte le séjour avant la fin de celui-ci pour quelque raison que ce soit.

Sauf en cas de rapatriement sanitaire organisé par notre Compagnie d'Assurance.

De la même façon il ne sera procédé à aucun remboursement si l'enfant ne participe pas à une activité proposée durant le séjour pour quelque motif que ce soit.

7 – Mode de Règlement

Les chèques bancaires ou Postaux libellés à l'ordre de CAP JEUNES, les chèques vacances, les cartes bancaires VISA / MASTERCARD, les bons vacances (C.A.F.) sous réserve de la validité du bon accordé par la CAF dont dépend la famille.

8 – Organisation du transport

Une convocation vous sera adressée au plus tard 15 jours avant le début du séjour.

Le transport peut être organisé au départ de votre ville pour un minimum de 8 Jeunes.

Dans le cas contraire, nous pouvons organiser des pré acheminements en avion, le coût restant à votre charge.

Pour les départs en avion, nous sommes tributaires des Compagnies Aériennes. Ce qui nous contraint parfois à des modifications des jours ou horaires de départ ou retour et même parfois à une confirmation tardive. CAP JEUNES ne pourra en être tenue pour responsable.

9 – Assurances

Responsabilité Civile Professionnelle – MAIF Contrat n°3079467 M

Assurance : Assistance – Rapatriement – MAIF Contrat n°3079467 M

Elle ne peut en revanche se substituer à la Responsabilité Civile, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou Mutuelle des familles.

10 – Modification ou Annulation éventuelle des programmes

CAP JEUNES se réserve le droit si les circonstances l'y obligent de :

Modifier un lieu de séjour, un programme et ses prestations, ou les dates ou horaires de séjour et s'engage dans la mesure du possible à remplacer ses prestations par de nouveaux services équivalents.

Annuler un séjour au plus tard un mois avant la date prévue du séjour si le nombre des participants est jugé insuffisant. Le participant aurait alors le choix entre l'inscription à un autre séjour, ou le remboursement total des sommes versées, sans pouvoir prétendre à quelques dommages et intérêts qu'ils soient.

11 – Règlement

Les Enfants et Adolescents sont tenus d'adapter un comportement correct envers l'équipe d'animation et les intervenants.

Dans le cas où le comportement d'un jeune serait de nature à troubler le bon déroulement du séjour, le rapatriement serait alors immédiatement organisé et les frais engagés resteraient à la charge des Parents.

LA CONSOMMATION DE CIGARETTES, DROGUE ET ALCOL EST INTERDITE.

12 - Conditions Générales

CAP JEUNES est titulaire d'un agrément tourisme, ses conditions générales sont celles éditées par le Syndicat des Agents de Voyages .N° Agrément tourisme AG 013 05 0001

13- Juridiction Compétente

En cas de litige pouvant résulter de l'interprétation de la présente ou de son exécution, il est formellement convenu que les Tribunaux compétents seront ceux de Marseille



